

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 juillet 2011, à 18 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

### Sont aussi présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

### **11-07-678 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 juillet 2011 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Service de la trésorerie / Embauche d'un trésorier
3. Service de la trésorerie / Embauche temporaire / Conseiller aux finances
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**« ADOPTÉE »**

### **11-07-679 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE D'UN TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT le mandat confié à Abécassis - Conseil en recherche de cadres, le 12 février 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 14 juillet 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Marco Pilon au poste régulier de trésorier, et ce, à compter du 6 septembre 2011, au salaire prévu à la classe 6B (échelon 2) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M. Pilon aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de la directrice générale, il pourra être confirmé dans son poste, le tout conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE M. Marco Pilon (ci-après le représentant) soit autorisé à signer, au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Pilon.

« ADOPTÉE »

**11-07-680 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CONSEILLER AUX FINANCES**

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Marco Pilon à titre de trésorier à compter du 6 septembre 2011 en vertu de la résolution 11-07-679;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intervalle, d'assurer la présence d'une personne disposant de l'expertise requise pour conseiller l'organisation sur des questions relevant du Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faciliter l'entrée en fonction de M. Marco Pilon à titre de trésorier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche, à titre temporaire, M. Harold Ellefsen à la fonction de conseiller aux finances à compter du 19 juillet 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au taux horaire de quatre-vingt-deux dollars (82 \$), ce taux étant assujéti aux déductions à la source obligatoires et celui-ci incluant le salaire de base ainsi que toutes primes, allocations, avantages sociaux ou autres avantages;

QUE M. Ellefsen relève de M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale;

QU'il est entendu que l'Entente sur les conditions de travail des employé(e)s cadres en vigueur chez l'Employeur ne s'applique pas à M. Ellefsen et, sans limiter la généralité de ce qui précède, l'employé n'est pas admissible au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'au régime d'assurance collective offert par l'Employeur.

« ADOPTÉE »

**11-07-681 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

**11-07-682 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 18 h 34 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, OMA, greffier